

## COMMISSION JEUNESSE-CULTURE-ANIMATIONS

### SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS

OBJET	Subvention aux associations du territoire du Sânon organisant des manifestations de dimension supérieure au territoire.
OBJECTIF	Soutenir les associations organisant des manifestations de dimension supérieure au territoire de la Communauté de Communes du Sânon.
BENEFICIAIRES ET CONDITIONS A REMPLIR	<p>Les associations locales présentant un projet à dimension culturelle ou sportive. L'aide est accordée une fois par an / association pour une manifestation ponctuelle (sont exclus les compétitions programmées, repas d'associations...).</p> <p>Pour les manifestations à caractère innovant et/ou exceptionnel, le groupe règlements financiers émanant de la commission Jeunesse-Culture-Animations examinera les dossiers au cas par cas. Suite à un avis favorable du groupe, le Bureau de la Communauté de Communes du Sânon déterminera et validera le montant de la subvention accordée dans la limite d'une aide maximale de 300 €.</p> <p>Cette subvention ne sera versée que si la commune accueillante participe financièrement à la manifestation à caractère innovant et/ou exceptionnel. La procédure reste identique que pour les demandes de subventions traditionnelles.</p>
PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTION	<p><b>Subvention de 20 % sur des dépenses TTC plafonnées à 750 € soit 150 € maximum d'aide pour une manifestation ponctuelle.</b></p> <p><b>Subvention plafonnée à 15% de 2000 € soit 300 € pour les manifestations à caractère innovant et/ou exceptionnel.</b></p>
PROCEDURE	<p>- Dépôt de la demande <b>au moins 3 mois avant la date de la manifestation</b></p> <p>- Examen du dossier par le groupe règlement financier émanant de la commission Jeunesse-Culture-Animations de la CCS et validation par le Bureau de la Communauté de Communes du Sânon et notification.</p> <p>- Versement de la subvention sur la base d'une délibération.</p>
CONSTITUTION DU DOSSIER	<p>- lettre de demande, descriptif du projet et budget estimatif incluant la subvention demandée à la CCS.</p> <p>- Justificatif du cofinancement</p> <p>- RIB de l'association</p>
JUSTIFICATIFS	<p>Pour le paiement de la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bilan succinct de la manifestation</li> <li>- bilan financier avec copie des factures et bilan des aides totales obtenues</li> </ul>
ORIGINE DU FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Co-financement souhaité de la commune accueillant la manifestation</b></li> <li>• <b>Fonds propres de la CCS</b></li> </ul>
REFERENT	Amélie LENOIR au 03 83 72 05 64 ou ccsanon2@orange.fr
DATE DE MISE A JOUR DU REGLEMENT	1 <sup>er</sup> janvier 2021